

désignés par le bâtonnier de l'ordre du lieu d'implantation de l'institut concerné.

Art. 3. — Le secrétaire technique du comité *ad hoc* est assuré par l'institut.

Section 2

*Du programme de formation*

Art. 4. — Le programme de formation comprend les matières suivantes :

- l'organisation et le fonctionnement du greffe,
- la procédure civile : l'action - le jugement - l'arrêt - l'ordonnance - les ordonnances sur pied de requête - les voies de recours ordinaires et extraordinaires.
- la procédure pénale,
- le contentieux administratif : l'action en annulation - action de plein juridiction - les actions relatives aux marchés publics - les actions fiscales - le contentieux relatif aux biens de l'Etat.

— les voies d'exécutions : les notifications - l'exéquatur - les saisies.

— les droits de l'Homme,

— le statut personnel : le divorce et ses effets - l'absent - l'héritage par substitution - la donation - l'état civil.

— le droit commercial : les effets commerciaux (le chèque - la lettre de change - le billet au porteur - les sociétés commerciales - les banques).

— la déontologie professionnelle,

— la responsabilité des auxiliaires de justice : la responsabilité delictuelle - la responsabilité contractuelle envers les parties.

— la rédaction des actes et requêtes,

— l'arbitrage international,

— la responsabilité internationale.

Art. 5. — Le volume horaire global du programme ainsi déterminé est fixé à 896 heures réparties selon les tableaux suivants :

**SEMESTRE I**

MODULES	COURS HORAIRE HEBDOMADAIRE	TRAVAUX DIRIGES HORAIRE HEBDOMADAIRE
Procédure civile	3 H	2 H
Procédure pénale	3 H	2 H
Le contentieux administratif	3 H	2 H
Droit commercial	3 H	—
Statut personnel	2 H	—
Organisation et fonctionnement du greffe	2 H	—
Redaction des actes et requêtes	—	2 H
Les voies d'exécution	—	2 H
Responsabilité internationale	2 H	—
Déontologie professionnelle	2 H	—

**SEMESTRE II**

MODULES	COURS HORAIRE HEBDOMADAIRE	TRAVAUX DIRIGES HORAIRE HEBDOMADAIRE
Procédure civile	3 H	2 H
Procédure pénale	3 H	2 H
Le contentieux administratif	3 H	2 H
Droit commercial	3 H	—
Statut personnel	2 H	—
Droits de l'Homme	2 H	—
Responsabilité des auxiliaires de justice	—	2 H
L'arbitrage international	2 H	—